



Succession apres deces de mon epoux

Par ray 2014, le 26/06/2018 à 14:40

BONJOUR marque de politesse

mon mari m'a designee comme legataire universelle nous avons une maison principale achetee a nos deux nom et une residence secondaire achete par mon mari avec l'argent de la succession de sa mere qu'adviendra t il en cas de son deces il a une fille d'un premier mariage merci de me renseigner

Par **Visiteur**, le 26/06/2018 à 22:15

Dire bonjour est une bonne habitude qui se perd.

Bonjour

Sa fille est héritière réservataire pour 50% de la succession, ce qui pourra être en nue-propriété vu que vous choisirez je pense, l'usufruit.

Si vous n'avez pas vous mêmes d'enfant, une donation au dernier vivant aurait été aussi bien.

Par ray 2014, le 28/06/2018 à 10:49

bonjoue et merci pour votre reponse cependant on m'a dit que ma belle fille recevrai 50% de la par de son pere est ce exact merci

Par **Visiteur**, le **28/06/2018** à **12:02**

N'est ce pas ce que j'ai écrit ?

Par **goofyto8**, le **28/06/2018** à **13:39**

bonjour,

[citation]N'est ce pas ce que j'ai écrit ?[/citation]

je pense que la réponse faite à ray2014 est trop succinte.

Elle voudrait savoir, si les droits de la fille de son époux, sont les mêmes à la fois sur la maison secondaire appartenant à son époux seul, et sur la maison principale qu'elle a acquis avec lui.

D'autre part, étant désignée comme légataire universelle est-ce que ça change quelque chose sur les droits de sa belle-fille, en cas de décès du père remarié ?

Par **Lag0**, le **28/06/2018** à **13:56**

[citation]D'autre part, étant désignée comme légataire universelle est-ce que ça change quelque chose sur les droits de sa belle-fille, en cas de décès du père remarié ?[/citation]

Bonjour,

Cet article vous explique cela :

<https://www.heritage-succession.com/article-conflit-entre-heritier-reservataire-et-legataire-universel.html>

Par **ray 2014**, le **30/06/2018** à **11:47**

bonjour et merci pour vos reponses mais personne ne me dit de ce q'il adviendra de la maison achetee par mon mari merci

Par **Visiteur**, le **30/06/2018** à **20:05**

La maison de votre mari fait partie de sa succession, bien entendu.